ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 65020

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le statut et l'évolution de carrière des agents de surveillance de voie publique (ASVP). À l'heure actuelle, les ASVP sont recrutés en qualité d'agent technique ou d'agent administratif. Mais suite au rapport de Monsieur le préfet Ambroggiani sur leur statut, cela pourrait être amené à changer dans le bon sens. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître dans quel délai le statut des ASVP évoluera.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65020
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11330
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)